

**Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole
Monsieur Jean-Luc Bertoglio
Directeur Général des Services
Le Pharo
58, Boulevard Charles Liron
13007 - Marseille**

V/Réf.

N/Réf. 270409 EVE CUM 010

Montpellier, le 27 avril 2009

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM)

Monsieur Bertoglio,

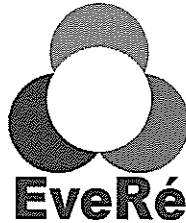
Conformément à notre contrat de DSP et dans l'esprit d'anticiper ensemble les besoins d'approvisionnement des déchets du CTM et les disponibilités de vos centres de transfert, nous voudrions vous faire part de nos estimations (à ce jour) pour commencer les essais à chaud avant de procéder à la MSI du CTM.

Nous souhaiterions démarrer lesdits essais le 1^{er} septembre 2009 avec acheminement par camion selon les étapes suivantes :

- 500 tonnes /semaines – semaine 36 à 39,
- 1 000 tonnes /semaines – semaine 40 à 43,
- 2000 tonnes/semaines – semaine 44 à 46 et,

EveRé SAS

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer - Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89
SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z



- A partir de cette date (15 novembre 2009), en l'absence d'éventuelles nouvelles demandes du GPMM sur l'ouvrage d'art et la voie ferrée, nous souhaiterions mettre en place le train court (2 400 tonnes /semaines – semaine 47 à 50) et ajouter le train long à partir de la semaine 51.

Nous restons à votre entière disposition pour fixer les réunions techniques et/ou contractuelles susceptibles d'être nécessaires pour établir les détails techniques.

En espérant que cette nouvelle étape sera un nouveau succès commun, je vous prie d'agréer, Monsieur Bertoglio, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Luis de la Parte

Directeur Général EveRé